

**Plan d'action de développement durable (PADD)
Commission des services juridiques
Mis à jour 2022-2023**

Stratégie gouvernementale 2015-2020	
Orientation 1	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique en faisant des acquisitions écoresponsables
Activité incontournable	La réalisation, par les ministères et organismes, d'au moins une action pour favoriser l'acquisition écoresponsable par l'organisation
Action organisationnelle	
1. Accroître et favoriser les pratiques d'acquisitions écoresponsables dans les fournitures de bureau	
Indicateur de suivi	Taux des nouvelles acquisitions de matériels de bureau écoresponsables
Cible	70 % des nouvelles acquisitions de matériels de bureau écoresponsables.
Lien avec les priorités gouvernementales 2022-2023	Acquisitions écoresponsables
Direction/secteur responsable	Direction générale
Budget associé à la réalisation de l'action	Jusqu'à 25 000\$
Orientation 1	Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique
Objectif 1.1	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique en faisant des acquisitions écoresponsables
Activité incontournable	La réalisation, par les ministères et organismes, d'au moins une action pour favoriser l'acquisition écoresponsable par l'organisation

Action organisationnelle	
2. Favoriser et maintenir les pratiques écoresponsables dans l'acquisition de matériel informatique	
Indicateur de suivi	Taux du matériel informatique ayant une provenance écoresponsable.
Cible	100 % du matériel informatique ayant une provenance écoresponsable, d'ici le 31 mars 2023.
Lien avec les priorités gouvernementales 2022-2023	Acquisitions écoresponsables
Direction/secteur responsable	Direction générale
Budget associé à la réalisation de l'action	Jusqu'à 25 000\$
Orientation 1	
Objectif 1.2	Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics
Activité incontournable	Mise en œuvre par les MO de processus organisationnels de prise en compte des principes de développement durable
Action organisationnelle	
3. Favoriser les principes de développement durable dans le projet de transformation numérique	
Indicateur de suivi	Taux de réalisation des 4 projets de fondation et des 14 projets de développement en matière de transformation numérique du réseau de l'aide juridique et prenant en compte les principes de développement durable
Cible	50% au 31 mars 2023
Lien avec les priorités gouvernementales 2022-2023	Évaluation de la durabilité des interventions gouvernementales
Direction/secteur responsable	Direction du programme de transformation numérique - eMAJ
Budget associé à la réalisation de l'action	Estimation à 11,3 M\$ sur trois années. Dossier d'affaire en processus d'autorisation.
Orientation 1	
Objectif 1.3	Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique

Activité incontournable	Sans objet
Action organisationnelle	
4. Favoriser et maintenir le soutien financier écoresponsable durable	
Indicateur de suivi	L'organisation n'a pas de programme normé. La Commission ne développe pas de politiques ni de mesures gouvernementales. Elle doit par ailleurs respecter les critères et outils utilisés par le ministère de la Justice du Québec.
Cible	L'organisation ne peut contribuer à cet objectif
Lien avec les priorités gouvernementales 2022-2023	Orientations gouvernementales et outils pour l'intégrations de critères écoresponsables et écoconditionnels
Direction/secteur responsable	Officiers
Budget associé à la réalisation de l'action	Sans objet
Orientation 4	Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques
Objectif 4.3	Appuyer et promouvoir les développements de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés
Activité incontournable	Améliorer les mesures permettant d'élargir l'accès à des services de base offerts aux personnes issues des milieux défavorisés
Action organisationnelle	
5. Accroître l'accessibilité à la justice des milieux défavorisés	
Indicateur de suivi	% d'augmentation des demandes d'aide juridique admises (gratuitement ou avec volet contributif)
Cible	5% d'augmentation au 31 mars 2023
Lien avec les priorités gouvernementales 2022-2023	Sans objet
Direction/secteur responsable	Officiers
Budget associé à la réalisation de l'action	Sans objet

15 juin 2022